



Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2017
Délibération n° 2017/01/030

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 16 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – NOUAILLE – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants : MM. PENICAUD – LEGRAND – LUMY – TEILLARD – PICOURET – DOUMY et Mmes HAUSSMANN – DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – COULAUD – POITOU – PHILBET – CHENEVEZ – GRIZON – MAZEAUD – BEAUX.

Etaient excusés :

MM. SZCEPANSKI – CHOMETTE – ROYERE – COUFFY et MMES CAPS – COLON.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à M. RIGAUD, M. PAMIES a donné procuration à Mme LAPORTE, Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. GRENOUILLET, Mme LAGRAVE a donné procuration à M. JOUHAUD, M. CONCHON a donné procuration à M. GIRON, M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à Mme SUCHAUD, Mme PIPIER a donné procuration à M. LABORDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, M. LEGRAND représente M. ROYERE et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Mme Sophie BERNARD.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	65	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Objet : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Vu les articles 1650 A et articles 346 et 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI) ;

Conformément à la décision du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

Conformément à l'obligation de création de commissions intercommunales des impôts directs dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

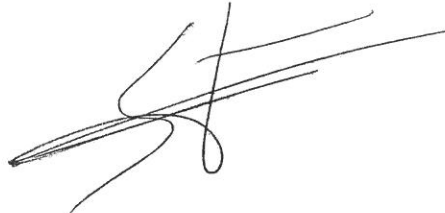
Le Conseil communautaire décide de créer une commission composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses Communes membres.

Les Communes membres de la Communauté de communes seront sollicitées pour recueillir l'identité de 20 commissaires titulaires, dont 18 domiciliés sur le territoire intercommunal et 2 en dehors, et autant de suppléants selon les mêmes modalités.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Sylvain Gaudy'.